

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE : CHARGE DE MISSION POLITIQUE STRATEGIQUE HABITAT

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Famille de métier : **HABITAT ET LOGEMENT** Métier : Chargé de mission habitat et logement

DIRECTION GENRALE ADJOINTE HABITAT, SOLIDARITES ET CITOYENNETE
DIRECTION HABITAT ET SOLIDARITE

Filière : **Administrative** Service : **Service Habitat**

SOUS L'AUTORITE HIERRACHIQUE DU

- Directeur Général des Services
- Directeur General Adjoint Habitat Solidarités et Citoyenneté
- Directeur de l'Habitat et de la Solidarité
- Chef du Service Habitat

AGENT

Nom, prénom : Catégorie (s) : **A**
Grade : **attaché/ingénieur**

Type de temps de travail : **Complet** Quotité de travail : **100 %**

MISSIONS

- 1/ Concevoir et mettre en œuvre la politique habitat à travers les plans et programme métropolitains (PLH,...)
- 2/ Animer les politiques relatives au public spécifique et dispositifs innovants
- 3/ Participer à la mise en œuvre des actions métropolitaines en faveur de l'accès au logement

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- 1/ Elaborer et mettre en œuvre du Programme Local de l'Habitat
 - Piloter l'animation du PLH
 - Animer ce programme auprès des élus, des collectivités et des partenaires (cotech, copil, bilans, ...)
 - Mettre en œuvre les actions sur le territoire et auprès des partenaires
 - Concevoir et piloter les outils de suivi du PLH (observatoire de l'habitat, du foncier, étudiants, ...)
 - Formaliser le budget du PLH et des études associées
 - Assurer l'interface du volet habitat auprès des démarches lancées par d'autres directions (SCOT, PLU et PLUI, PDU, PCAET, ...).
- 2/ Piloter et animer des outils et de dispositifs innovants avec les partenaires pour l'habitat spécifique (étudiants, actifs, saisonniers ...) et en lien avec les directions concernées
- 3/ Appui à l'élaboration de la politique d'attribution
 - Participation au suivi des actions de la CIA et à l'élaboration du PPGDID
 - Participation à la définition de la stratégie habitat notamment les orientations en matière d'accueil sur le territoire des ménages

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE

Les « savoirs » :

- Habitat, Urbanisme, Droit immobilier, Droit des collectivités
- Connaissance du cadre réglementaire relatif à la politique habitat et des documents cadres : programme local/départemental de l'habitat ; plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- Connaissance des documents cadres des politiques de l'habitat et des acteurs du marché local de l'habitat
- Vision macro des politiques publiques en lien avec les différents services de la collectivité
- Enjeux, évolutions, cadres réglementaires et financements des politiques publiques de l'habitat-logement
- Connaissance des outils de la politique d'habitat : Typologie des produits de logement, Montage et financement du logement, Dispositifs d'aide et d'appui à la production de logement, modes d'intervention sur la lutte contre l'habitat indigne, Performance énergétique du logement et de ses équipements, Principes du numéro unique et du fichier commun de la demande de logement social
- Connaissances techniques : conduite de projets, diagnostic, comptabilité, méthode de coût global, traitements statistiques

Les « savoir-faire » :

- Construction d'outils opérationnels dans le domaine de l'habitat
- Analyser l'offre et la demande de logements, les dynamiques de peuplement, les difficultés d'accès au logement
- Traduire les orientations politiques en documents de planification et en programmes d'action
- Alerter la collectivité sur les opportunités et sur les risques inhérents à une stratégie ou à un projet
- Technique d'animation et de dynamique de groupes

Les « savoir-être » :

- Sens du relationnel
- Autonomie
- Sens de l'initiative
- Rigueur

L'autorité territoriale dispose du pouvoir hiérarchique qui lui permet de décider seule, en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadre d'emplois de l'agent, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agents publics.